



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D’ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 18 DÉCEMBRE 2025

Séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle Héritage du Centre Communautaire, ce dix-huitième jour de décembre, de l’an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente-cinq, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Kevin	Grenier-Chabot	Conseiller	(2)
	Patrick	Cyr	Conseiller	(4)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller	(6)
ABSENTS :	Patrick	Savard	Conseiller	(3)
	Mélissa	Perron	Conseillère	(5)

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

25-12-147 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu, que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

25-12-148 ADOPTION DU BUDGET POUR L’ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE le règlement #30, adopté le 7 janvier 1946, autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution (991 CM) ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour l'année 2026 s'établissent comme suit :

PRÉVISIONS DES RECETTES

Taxe foncière	553 817 \$
Taxe collecte porte à porte	35 249 \$
Taxes services communautaires	25 248 \$
Taxes protection incendie	54 539 \$
Taxes déneigement Noisetiers	1 992 \$
Taxes déneigement Horizon	4 781 \$
École primaire	11 315 \$
Terres publiques	6 970 \$
Bonification compensatoire	0 \$
Redevance recyclage et collecte	22 051 \$
Redevance élimination	4 000 \$



Autres recettes locales	49 970 \$
Remboursement de la TVQ	45 617 \$
Péréquation	1 912 \$
Entretien et conservation réseau routier	340 303 \$
Création d'emploi	5 000 \$
Affectation	36 394 \$
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES POUR 2026	<u>1 199 158 \$</u>
<u>PRÉVISIONS DES DÉPENSES</u>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	248 262 \$
Législation	36 181 \$
Gestion financière et administrative	172 824 \$
Greffe (élection)	0 \$
Évaluation	27 133 \$
Gestion du personnel	4 800 \$
Édifice municipal	7 324 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	122 352 \$
Police	44 378 \$
Protection incendie	67 534 \$
Mesure d'urgence	1 800 \$
Gestion animalière	8 640 \$
TRANSPORT ROUTIER	525 884 \$
Voirie entretien été	222 638 \$
Voirie construction	70 097 \$
Travaux saisonniers	36 468 \$
Enlèvement de la neige	193 381 \$
Éclairage des rues	1 300 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	124 827 \$
Réseau d'égouts	0 \$
Matières résiduelles et recyclables	69 246 \$
Collecte porte-à-porte	33 150 \$
Gestion parc à conteneur	20 429 \$
Gestion des cours d'eau	2 002 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	106 670 \$
Urbanisme	20 555 \$
Promotion et développement	67 912 \$
Logement	2 000 \$
Autres (quotes-parts)	16 203 \$
LOISIRS ET CULTURE	65 163 \$
Administration	0 \$
Centre communautaire	34 859 \$
Patinoire	1 459 \$
Plage	600 \$
Parc et terrains de jeux	6 318 \$
Expositions et foires	400 \$
Autres (animation)	800 \$



Bibliothèque	15 727 \$
Activités diverses	5 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	6 000 \$
Frais bancaire	6 000 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	0 \$
Remboursement capital règlement emprunt	0 \$
Immobilisation	0 \$
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2026	<u>1 199 158 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de prévoir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations ; qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart de cinq cent cinquante-trois mille huit cent dix-sept dollars (553 817 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens-fonds de cette municipalité est de soixante-treize millions huit cent quarante-deux mille deux cents dollars (73 842 200 \$) ;

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de monsieur Kevin Grenier Chabot, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que soit adoptée séance tenante :

Une taxe de SOIXANTE-QUINZE SOUS (0.75/100\$) du cent dollar d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation imposée et prélevée pour l'année fiscale 2026, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE

25-12-149 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2026 2027 ET 2028**

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que « le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents » ;

CONSIDÉRANT QUE le programme des immobilisations de la municipalité de La Motte se présente comme suit :

Numéro	Identification	2026	2027	2028
001	Fosse septique Centre communautaire	90 000 \$	0\$	0 \$
002	Patinoire	40 000 \$	0 \$	0 \$
003	Réfection centre communautaire	95 000 \$	150 000	
004	Intégration projet école	100 000 \$	150 000 \$	0 \$



TOTAL		325 000 \$	300 000 \$	0 \$
-------	--	------------	------------	------

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que le programme triennal des immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux questions du public en lien avec les sujets discutés à l’ordre du jour.

25-12-150 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, de LEVER LA SÉANCE.

Il est 18h53.

ADOPTÉE

Greffière-trésorière

Maire

« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)